

Principales caractéristiques de la police Wise Paws Classic Care de Smart Paws

Ce document présente les éléments clés du produit Wise Paws Classic Care de Smart Paws. Les informations complètes concernant votre police sont disponibles en cliquant sur la case "Conditions générales" de ce site web.

Qu'est-ce que Wise Paws ?

Wise Paws est un produit destiné aux animaux de compagnie âgés de 8 ans ou plus, qui ne sont pas déjà assurés chez nous. Si votre animal est déjà assuré avec le produit Smart Paws, vous pouvez continuer avec votre police existante puisque vous avez notre engagement de couverture à vie. Cependant, si vous le souhaitez, vous pouvez également passer à un produit Wise Paws si vous pensez que cela sera bénéfique.

Si votre animal n'est actuellement pas assuré et n'a pas de problèmes de santé en cours, Wise Paws est une option pour lui offrir de bons soins médicaux. Sachez que si votre animal souffre d'une maladie existante (maladie préexistante), les coûts liés à cette maladie ne seront couverts par aucune de nos polices ; seuls les coûts de traitement de problèmes de santé non liés seront couverts.

Notez également que si votre animal est actuellement assuré par une autre compagnie et qu'il souffre d'une maladie préexistante qui est couverte par la compagnie concurrente, il peut être conseillé de rester avec cette compagnie d'assurance plutôt que d'acheter un produit Smart Paws. De cette façon, vous pouvez vous assurer que la couverture pour cette condition est maintenue.

Que couvre cette police ?

- Prise en charge des frais de traitement médicaux de votre animal à **hauteur de CHF 2'500 par an**.
- Nous nous engageons à **assurer votre animal à vie** si vous continuez à payer votre prime dans les délais impartis.
- La limite annuelle de **CHF 2'500** est reconduite **chaque année** lors du renouvellement de la police.

Principales caractéristiques de la police Wise Paws Classic Care de Smart Paws

Ce que comprennent les CHF 2'500

- **Conseil vétérinaire et examen physique, diagnostic, traitement incluant la chirurgie, soins infirmiers et coûts des médicaments pour toute maladie ou blessure** - y compris les maladies héréditaires ou congénitales.
- **Thérapies complémentaires prescrites par votre vétérinaire**, incluant la physiothérapie, l'hydrothérapie, l'acupuncture et l'ajustement chiropratique.
- **40 % pour les médicaments génériques prescrits pour des maladies chroniques** à concurrence de CHF 500.
- Votre couverture des frais vétérinaire s'étend aux **traitements d'urgence indispensables lors d'un voyage à l'étranger**.
- **Traitement dentaire d'urgence** uniquement en cas de blessure accidentelle ou à titre de condition secondaire d'une maladie ou blessure primaire.
- **Jusqu'à 20% du coût des aliments sur ordonnance prescrits par votre vétérinaire**, jusqu'à concurrence de CHF 150.

Votre cotisation - la franchise

Pour chaque traitement complet au cours d'une année d'assurance, vous ne payez que 20 % ou une contribution minimale de 100 CHF, selon le montant le plus élevé. Cela signifie que pour tout traitement complet d'un coût égal ou inférieur à 500 CHF, votre contribution est de 100 CHF. Pour les traitements complets supérieurs à 500 CHF, vous ne payez que les 20% (voir les exemples suivants).

Comment cela fonctionne-t-il ?

Exemple 1 : l'animal a un problème digestif entraînant CHF 450 de frais pour le diagnostic, le traitement et les médicaments puis, plus tard au cours de la même année d'assurance, il a une blessure qui nécessite une chirurgie et des médicaments pour un total de CHF 1'250. Voici les montants de ce que vous et Smart Paws auriez à payer :

Problème digestif	CHF 450	Traitement de la blessure	CHF 1'250
Vous payez le minimum	CHF 100	Vous payez 20 %	CHF 250
Nous payons	CHF 350	Nous payons	CHF 1'000

Exemple 2 : l'animal est atteint d'une maladie qui nécessite une intervention chirurgicale (coût CHF 1'500) au 11ème mois de l'année d'assurance ainsi que 3 autres mois de (de CHF 400 par mois) médical continu. Le coût total de ce traitement s'élève à CHF 2'700. Voici les montants de ce que vous et Smart Paws auriez à payer :

<u>Coûts de l'année 1</u>	CHF 1'900	<u>Coûts de l'année 2</u>	CHF 800
Vous payez 20 %	CHF 380	Vous payez 20 %	CHF 160
Nous payons	CHF 1'520	Nous payons	CHF 640

Principales caractéristiques de la police Wise Paws Classic Care de Smart Paws

Ce qui n'est pas pris en charge

- **Problèmes de santé préexistants** : Nous ne couvrons pas les frais liés au diagnostic ou au traitement de maladies ou blessures ayant présenté des symptômes ou qui soient survenus avant l'entrée en vigueur de la police d'assurance.
- **Grossesse ou infertilité** : tous les coûts liés à la grossesse y compris nerveuse, ou à l'infertilité.
- **Les traitements de routine ou préventifs** tels que vaccins, les traitements antiparasitaires (les puces, les tiques, ou les vermifuges), le toilettage, les soins dentaires non urgents ou encore les traitements de gestion du poids.
- **Sont également exclus de la couverture d'assurance**
 - Les frais du bilan de santé de routine.
 - Le coût des vaccinations.
 - Les frais de castration et de stérilisation.
 - Le coût d'insertion d'une micropuce.

Modalités de paiement

Vous pouvez payer par prélèvement automatique mensuel ou annuel.

Que dois-je faire pour conserver les avantages de ma police ?

- Payez vos primes à la date d'échéance. Si vous ne les réglez pas dans les délais impartis, vous ne serez plus couverts par votre police.
- Veuillez remplir avec exactitude les formulaires de demande d'affiliation ou de demande de remboursement et nous informer de toute éventuelle modification de ces-dites informations.
- Prenez des mesures raisonnables pour éviter que votre animal ne tombe malade, ne se blesse ou ne se fasse voler.

Faire une demande de remboursement dans le cadre de votre police

Nous disposons d'un processus de demande de remboursement novateur grâce auquel nous garantissons de payer 96 % de toutes les demandes - pour autant qu'elles soient justifiées et raisonnables - et ce, dans un délai de 7 jours à compter de la réception des documents requis. Le remboursement est généralement effectué directement sur le compte bancaire du vétérinaire, de sorte que vous ne deviez lui payer que l'excédent ou la contribution.

Demande de remboursement post traitement - vous remplissez un simple formulaire de demande de remboursement (d'une page) autorisant également le vétérinaire à nous communiquer les détails du traitement de votre animal ainsi que son dossier médical.

Principales caractéristiques de la police Wise Paws Classic Care de Smart Paws

La version numérique du formulaire se trouve sur la page "Demande de remboursement" du site web ; une fois rempli, les détails sont directement transmis à Smart Paws pour traitement de votre demande de remboursement. Il est également possible d'imprimer ce formulaire et de le renvoyer rempli par courrier à Smart Paws, Innere Margarethenstrasse 5, 4051 Bâle.

Le vétérinaire doit remplir lui aussi, un formulaire numérique d'une page pour vérifier les détails de la demande de remboursement et confirmer que celle-ci doit bien être payée. Il transmet également le dossier médical de l'animal à Smart Paws.

Si vous avez déjà payé le vétérinaire, celui-ci le confirmera et le remboursement pourra alors être effectué directement sur votre compte bancaire.

Autorisation préalable - avant d'entamer un traitement important, le personnel vétérinaire peut contacter notre équipe chargée des demandes de remboursement afin de discuter dudit traitement et de l'estimation de son coût. Il peut ainsi obtenir la confirmation que ce traitement sera accepté et recevra un code de préapprobation qu'il devra indiquer lorsque la demande de remboursement nous sera soumise.

Les deux versions du formulaire de demande de remboursement - à savoir celle remplie par le vétérinaire et celle remplie par le propriétaire - doivent nécessairement nous parvenir avant que le paiement soit effectué.

Vous pouvez nous les envoyer par e-mail à remboursement@smartpaws.ch . Vous pouvez également nous contacter par téléphone au 061 204 55 40.

Délai de rétractation

Nous espérons que vous serez satisfait de votre police d'assurance. Toutefois, si pour une quelconque raison, elle devait ne pas répondre à vos attentes, vous pouvez y mettre fin dans un délai de 14 jours à compter de la réception des documents. Si vous n'avez effectué aucune demande de remboursement durant ce délai, nous vous rembourserons l'intégralité de la prime payée.

Nous sommes là pour vous aider

Si vous souhaitez obtenir des précisions ou des explications, veuillez nous contacter par e-mail à aide@smartpaws.ch ou nous téléphoner au 061 204 55 40.